

## **Contribution de la Communauté portuaire Seine Aval à l'enquête publique sur le projet d'unité de méthanisation à Gennevilliers et son plan d'épandage associé.**

La Communauté portuaire Seine Aval réunit les entreprises des ports de Gennevilliers, Limay et Nanterre et d'autres plateformes industrialo-portuaires d'envergures diverses entre Paris et Rouen. L'association s'attache entre autres à faire émerger des synergies entre ces entreprises mais également avec le tissu économique environnant et en lien avec les collectivités territoriales. Le développement économique de ces zones d'activités d'une part et le développement du transport fluvial de l'autre sont deux axes au cœur de ses missions.

À ce titre, la Communauté portuaire Seine Aval est pleinement concernée par les bénéfices de l'implantation d'un méthaniseur sur la zone portuaire, son circuit de collecte et ses externalités.

En termes d'emploi, il est indéniable que ce méthaniseur, dans un temps qui est celui de sa construction, va soutenir l'emploi en période post-JO ce qui est salutaire pour de nombreux professionnels du bâtiment, puis créera des emplois stables sur le territoire dans de nombreux domaines et à tout échelon, de l'ouvrier au cadre supérieur. Le territoire, pour autant très dynamique, ne peut se passer de ces créations d'emplois.

En termes de collecte et de tri de déchets, le territoire est confortablement doté de circuits de revalorisation de déchets de chantier, de papier, carton, bois, béton, plâtre, métaux, terres, eaux, combustibles, produits dangereux, ... mais ne répond pas aux exigences de la réglementation sur la collecte et la revalorisation des déchets organiques des ménages qui sont actuellement incinérés.

Les communes ont fait ces dernières années un travail formidable auprès des habitants qui pouvaient accueillir dans leur jardin un bac à compost et les habitants ont très largement joué le jeu. Malheureusement cela ne suffit pas à traiter les millions de tonnes de déchets organiques produites sur le territoire de l'agglomération parisienne.

La mise en place de ces circuits de collecte et de revalorisation est donc urgente et vitale pour l'environnement.

En termes de production d'énergie, l'abandon progressif des combustibles fossiles doit ouvrir la voie à la production d'énergies renouvelables ou issues de nos déchets organiques. C'est un impératif économique pour les consommateurs (maîtrise des prix) et écologique (réduction des émissions carbonées et réduction des tonnages incinérés).

Or cette production ne peut malheureusement se faire n'importe où : nous devons choisir des lieux suffisamment éloignés des habitations pour éviter tout risque de nuisance mais suffisamment proches pour réduire les trajets de collecte. L'emplacement choisi sur le port de Gennevilliers est exceptionnellement approprié et il sera très difficile de trouver un lieu aussi idéalement placé. Il a en effet le mérite d'être facile d'accès pour les véhicules de collecte bénéficiant d'un dense réseau routier, tout en étant particulièrement bien isolé en termes d'urbanisme. Il bénéficie par ailleurs d'un réseau de distribution de gaz naturel immédiatement disponible pour l'injection du biométhane produit.

Le dimensionnement retenu pour ce projet est enfin optimisé par rapport au foncier mis à disposition par Haropa Port, tout en tenant compte des avoisinants.

La surface dédiée est une parcelle historiquement industrielle désaffectée pour cause de pollution des sols ancienne. L'implantation du méthaniseur nécessitera la dépollution préalable et sans délais tout en revalorisant une surface déjà dédiée à l'industrie, épargnant ainsi les surfaces agricoles largement exploitées dans d'autres projets de méthaniseurs.

En sortie, son emplacement en bord à voie d'eau permet le chargement des digestats directement sur barge, le mode de transport fluvial étant largement moins émetteur de carbone que la route. Outre l'implantation portuaire du projet, le recours à la voie d'eau est pour la Communauté portuaire est élément majeur qui fonde son soutien.

Enfin, ce digestat issu de déchets alimentaires viendra se substituer à des engrais minéraux le plus souvent d'origine fossile.

Pour toutes ces raisons, ce projet exceptionnel nous semble répondre parfaitement aux enjeux de notre époque et réduit les nuisances du traitement de nos déchets comme rarement un projet pourrait s'en prévaloir.

Nous ne pouvons qu'y apporter un avis favorable et un soutien sans réserve.

Fait à Gennevilliers, le 18 juin 2024

Gildas MONJOIN  
Délégué Général